



Basse-Zorn

Communauté de communes

**Arrêté GEUDERTHEIM 2024-022
portant réglementation de la circulation
et du stationnement Rue du Général de Gaulle**

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2542 et suivants,
VU le Code de la Route, notamment ses articles R.44 et R. 225,
VU l'arrêté interministériel du 29 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
VU la demande en date du 15 octobre 2024 de la Société ENSIO sise 1 rue de l'Industrie 67640 FEGERSHEIM,

CONSIDERANT que des fouilles pour la réparation de conduites télécom au niveau du 93, rue du Général de Gaulle à Geudertheim, dans le cadre des travaux ORANGE, par la Société ENSIO 1 rue de l'Industrie 67640 FEGERSHEIM, sont nécessaires,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} :

Du 23 octobre au 07 novembre 2024, la Société ENSIO est autorisée à effectuer des fouilles pour la réparation de conduites télécom au niveau du 93, rue du Général de Gaulle dans le cadre des travaux de la fibre Rosace.

Article 2 :

La vitesse est limitée à 30 km/h pour tout type de véhicules à moteur.

Article 3 :

La circulation des véhicules à moteur et des cyclistes sera alternée et réglementée par feu tricolore à hauteur du 93, rue du Général de Gaulle à Geudertheim.

Article 4 :

Tout stationnement, à l'exclusion de celui des véhicules de l'entreprise est interdit dans la rue du Général de Gaulle.

Article 5 :

Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par la Société ENSIO chargée des travaux pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 6 :

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Monsieur le Chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Monsieur le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Monsieur le Directeur de la Société ENSIO
- Monsieur le Maire de la Commune de Geudertheim.



Geudertheim, le 22 octobre 2024
Le Vice-Président

Pierre GROSS